

ANNEXE 1

INSTRUCTION DU DOSSIER D'AIDE MUNICIPALE POUR L'ACQUISITION D'UN PREMIER LOGEMENT

JUSTIFICATIFS A FOURNIR **EN 3 EXEMPLAIRES**

- Le dossier joint de demande de prêt municipal d'aide à l'accession sociale dûment complété et signé,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom des demandeurs,
- Un relevé d'identité bancaire au nom du notaire chargé de la vente,
- Une copie du livret de famille ou tout document tenant lieu de fiche d'état civil,
- Un avis d'imposition ou de non imposition de l'année 2015 sur le revenus 2014
- Pour les salariés, les trois derniers bulletins de salaire du ou des demandeurs,
- Le plan de financement aide de la ville comprise,
- Une attestation du taux d'endettement aide de la ville comprise (annexe 3),
- Une attestation sur l'honneur de l'acquisition du premier logement,
- Une attestation justifiant de l'ancienneté du logement égale ou supérieure à 14 ans
- Le diagnostic de performance énergétique du bien,
- Certificat de l'assurance invalidité-décès et perte d'emploi dans le cas d'une assurance personnelle, sinon l'assurance groupe contractée par la ville de Toulouse sera souscrite au moment du dépôt du dossier,

Selon le(s) cas :

- L'extrait du jugement de divorce en cas de primo accession au sens non propriétaire dans les deux dernières années,
- Pour les locataires en HLM copie du bail et de la dernière quittance de loyer.
- Une attestation du locataire du parc social s'engageant à libérer le logement social (annexe 4)
- Pour les agriculteurs et les artisans, les bilans et comptes de résultat des 3 dernières années ou la dernière notification de forfait,

ANNEXE 2

ACQUISITION D'UN PREMIER LOGEMENT

Ancienneté Logement > ou = 14 ans

Logement neuf uniquement dans le territoire en renouvellement urbain (Grand Projet de Ville : GPV) TROIS COCUS ET IZARDS

Mise à jour au 01/01/2016

COMPOSITION FAMILIALE	REVENU FISCAL ANNUEL	Montant de Base (ancien)	Majoration du prêt en sortie de parc locatif social +30%	Majoration du prêt dans l'ancien GPV Trois-cocus, Izards+30%	Majoration du prêt dans le neuf GPV Trois-cocus, Izards+50%
1	21 117	5 000 €	1 500 €	1 500 €	2 500 €
2	28 199	6 000 €	1 800 €	1 800 €	3 000 €
3	33 912	7 000 €	2 100 €	2 100 €	3 500 €
4	40 940	9 000 €	2 700 €	2 700 €	4 500 €
5	48 160	10 500 €	3 150 €	3 150 €	5 250 €
6	54 277	12 000 €	3 600 €	3 600 €	6 000 €

Le prêt municipal exposé ci-dessus permet le cumul des bonifications pour un même bien, exception faite du cumul de l'acquisition de patrimoine neuf avec la majoration énergétique

De même il peut se cumuler avec d'autres dispositifs d'aide à l'accession sociale à la propriété.

Une bonification de l'emprunt sera appliquée pour les logements anciens en fonction de leurs performances énergétiques: Catégorie A + 20%, Catégorie B + 15% et Catégorie C +10% par rapport au montant de base.

Assurance du prêt obligatoire : personnelle ou retenue par la Mairie

ANNEXE 3

ATTESTATION DE LA BANQUE CONCERNANT LE SEUIL D'ENDETTEMENT DU MENAGE

Nous soussignés (Nom de la banque) :

Attestons que le seuil d'endettement de l'emprunteur :

pour l'acquisition d'un logement sis :

calculé à partir du plan de financement complet, (aide de la Mairie de Toulouse incluse) atteint le pourcentage de :

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Toulouse, le

**signature et tampon de la Banque
obligatoires**

ANNEXE 4

ATTESTATION POUR LE LOCATAIRE SORTANT DU PARC SOCIAL

Nous soussignés (Nom des demandeurs) :

Attestons libérer le logement social actuellement occupé par nous à l'adresse suivante :

Et ceci à la date approximative de :

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Toulouse, le

Signature des demandeurs